

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### Election d'un Adjoint (2021-130)

M. le Maire expose que par courrier en date du 27 août 2021, J.M. Chalembel a fait part à Mme la Préfète de la Drôme de sa volonté de mettre un terme à ses fonctions d'adjoint aux finances et ressources humaines.

Ainsi,

- Un poste d'adjoint peut être pourvu, puisque la délibération n°2020-051 du 3 juillet 2020 fixe le nombre de ces derniers à 8,
- Le périmètre des délégations finances et RH ne sont plus pourvues.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, qui se verra confier par arrêté du Maire ledit périmètre de champs d'intervention. Il est proposé que le nouvel adjoint conserve le même rang dans l'ordre du tableau que le précédent élu.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au **scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel** parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des candidats aux fonctions d'adjoint. En l'occurrence, une liste composée d'un unique nom.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposé : M. Alain DEGROOTE

Il a ensuite été procédé à l'élection de l'adjoint au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultat du scrutin :

- Alain DEGROOTE : 15
- Christophe RONJAT : 2
- Estelle MONTAGNON : 1
- Vote blanc : 8



**En conséquence, M. Alain DEGROOTE, est proclamé adjoint au maire et immédiatement installé.**

**Il prend le même rang que son collègue précédent dans l'ordre de la liste du Conseil Municipal, soit : 3<sup>ème</sup> Adjoint, en charge des finances et des ressources humaines.**

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Commissions municipales – mise à jour de la composition**  
**(2021-131)**

Pour faire suite à l'élection d'un nouvel adjoint en charge du périmètre des finances et des ressources humaines, il convient de procéder à une mise à jour de la composition de certaines commissions municipales, mise à jour proposée comme suit :

| Libellé  | groupe majoritaire |                                 | opposition  |            | hors élus |                |
|--|--------------------|---------------------------------|-------------|------------|-----------|----------------|
|  | titulaire          | suppléant                       | titulaire   | suppléant  | titulaire | suppléant      |
| <b>Commission<br/>Communale des<br/>Impôts Directs</b> | A Degroote         |                                 |             |            |           |                |
|  | Cl Fourel          | Ch Royer                        |             |            |           | Fl Billon      |
|  | G Mounier-Vehier   | JM Chalembel                    |             |            |           | R Veyrat       |
|  | I Volozan-Ferlay   |                                 |             |            |           | W Ogier        |
|  | AM Fourel          |                                 |             |            |           | J Foulhoux     |
|  | F Lorient          |                                 |             |            |           | M Pollien      |
|  | Ch Marion          |                                 |             |            |           | JCl Baille     |
|  | P Barret           |                                 |             |            |           |                |
| <b>Commission<br/>d'Appel d'Offres</b>                 | A Degroote         |                                 |             |            |           |                |
|  | Cl Fourel          | P Barret                        |             |            |           |                |
|  | I Volozan-Ferlay   | Ch Marion                       |             |            |           |                |
|  | G Mounier-Vehier   | F Genevier                      |             |            |           |                |
|  | A Robin            | M Dongey                        | MP Manlhiot | A Murat    |           |                |
| <b>Commissions<br/>Municipales<br/><u>MAPA</u></b>     | A Degroote         |                                 |             |            |           |                |
|  | Cl Fourel          | P Barret                        |             |            |           |                |
|  | I Volozan-Ferlay   | Ch Marion                       |             |            |           |                |
|  | G Mounier-Vehier   | F Genevier                      |             |            |           |                |
|  | A Robin            | M Dongey                        | MP Manlhiot | A Murat    |           |                |
| <b><u>Finances -<br/>Ressources<br/>Humaines</u></b>   | A Degroote         |                                 |             |            |           |                |
|  | Ch Royer           | P Barret                        |             |            |           |                |
|  | M Dongey           | A Robin<br>G Mounier-<br>Vehier |             |            |           | MP<br>Manlhiot |
|  | Th Deygas          |                                 | A Murat     |            |           |                |
|  | Ch Ronjat          | Ch Marion                       | R Grenier   | S Bourgeat |           |                |

Par ailleurs, indépendamment de l'installation d'un nouvel adjoint, il est proposé de faire évoluer la commission culture et associations comme suit :

|   |                  |           |             |            |  |
|---|------------------|-----------|-------------|------------|--|
| <b><u>Vie culturelle,<br/>associative et<br/>événements</u></b> | I Volozan-Ferlay |           |             |            |  |
|   | E Montagnon      | J Robin   |             |            |  |
|   | M Dongey         | G Chanas  |             |            |  |
|   | S Noiret         | Ch Marion | MP Manlhiot | A Murat    |  |
|   | C Garcia Marti   | AM Fourel | G Weiss     | S Bourgeat |  |

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**FIXE** la nouvelle composition des 5 commissions ci-dessus tel que le tableau présenté.

*Abstentions : 2 (R. Grenier, S. Bourgeat par procuration)*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02021\_131-D



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 23/09/2021  
Application agréée E-legalite.com

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### Office de Tourisme Intercommunal – représentants de la collectivité (2021-132)

La commune de Saint-Donat sur l'Herbasse est représentée au sein de l'Office de Tourisme intercommunal d'Ardèche en Hermitage à travers 3 instances :

- l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société Publique Locale (1 siège)
- le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (1 siège)
- le Comité de Contrôle Analogue (1 siège)

Il est proposé de désigner les membres suivants pour représenter la commune auprès de l'Office de Tourisme intercommunal :

- Assemblée Générale des actionnaires : le Maire Claude FOUREL
- Conseil d'Administration de la SPL : Coralie GARCIA MARTI
- Comité de Contrôle Analogue : Alain DEGROOTE

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**DESIGNE** comme représentant de la collectivité auprès du Comité de Contrôle Analogue de la SPL Tourisme : M. Alain DEGROOTE.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Intercommunalité – évolution des statuts Arche Agglomération (2021 - 133)**

Lors de sa séance du 7 juillet 2021, le Conseil Communautaire approuvait à l'unanimité le projet d'évolution des statuts d'Arche Agglomération.

Comme à chaque évolution statutaire, selon les dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette modification à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois.

Ensuite, M. le Préfet de l'Ardèche entérinera la modification statutaire de l'EPCI.

Les modifications statutaires portent sur les éléments suivants : l'enseignement musical, la gestion des équipements sportifs, le déploiement des Maisons France Service, les compétences eau, assainissement, et GEPu (gestion des eaux pluviales urbaines).

Elles portent donc précisément sur les articles suivants :

Article 4 : compétences obligatoires

**Ajout des sous-articles :**

- Art 4-8 : eau
- Art 4-9 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L224-8
- Art 4-10 : gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L 226-1

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02021\_133-D

## Article 5 : compétences optionnelles

### **Ajout du sous-article :**

- Art 5-5 : création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## Article 6 : compétences facultatives

### **Suppression de :**

- Assainissement non-collectif :
  - Contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif neuves
  - Contrôle du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes
  - Etudes et/ou travaux relatifs à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.
- Développement culturel :
  - Gestion de l'Ecole de Musique du Pays de l'Herbasse
  - Etude pour l'extension de la compétence enseignement musical sur l'ensemble du territoire.
- Entretien et gestion d'équipements publics propriété communautaire :
  - Gare du train de Saint-Jean de Muzol
  - Gymnase de Saint-Félicien
  - Station-service de Saint-Félicien
  - Plateau sportif de Margès
  - Station d'épuration du Lac de Champos
  - Terrain multisport de Mercurool
  - Terrain multisport de Veune
  - Terrain multisport d'Erôme
  - Terrain multisport de Serves sur Rhône
  - Terrain multisport de Gervans
  - Terrain multisport de Chantemerle-les-Blés
  - Terrain multisport de Larnage
  - Terrain multisport de Chanos Curson
  - Terrain multisport de Pont de l'Isère
  - Terrain multisport de La Roche de Glun
  - Terrain multisport de Beaumont Monteux
  - Terrain multisport de Tain l'Hermitage : lycée hôtelier
  - Terrain multisport de Tain l'Hermitage : Skate Park
  - Terrain multisport de Croze-Hermitage

**Ajout de :**

- Développement culturel :
  - Enseignement de la musique et de la danse en dehors du temps scolaire et dans un cadre d'un cursus qualifiant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17 et L5211-5

**VU** la délibération n°2021-348 du Conseil d'Agglomération du 7 juillet 2021, entérinant à l'unanimité la modification des statuts notifiée le 25 août 2021,

**CONSIDERANT** les statuts d'Arche Agglomération,

**VALIDE** la modification statutaire telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

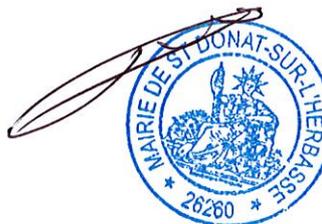
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Finances – Transfert de l'actif assainissement** **Ajustements d'amortissements et PV de mise à disposition** **(2021 – 134)**

Pour rappel, la Loi NOTRe a prévu le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à Arche Agglomération.

Le transfert de la compétence emporte celui de tous les biens meubles et immeubles, selon des modalités comptables précises, et notamment la signature d'un procès-verbal de mise à disposition de ce patrimoine.

Or, depuis le début du processus de collecte des états de l'actif des 41 communes, il s'est avéré que les différents états pouvaient présenter des incohérences, accumulées pendant plusieurs décennies d'exploitation de la compétence.

Ces incohérences conduisent à des valeurs nettes comptables, à récupérer par Arche Agglo, qui ne reflètent pas exactement la réalité du nouveau patrimoine unifié, selon trois modalités parfois cumulées :

- Le bien n'a jamais été amorti : la valeur nette comptable à reprendre par l'agglomération est absente.
- Le bien a été amortis mais insuffisamment : la valeur nette comptable à reprendre est insuffisante.
- Le bien a été trop amorti : la valeur nette comptable est excessive

La somme totale de ces distorsions cumulées représente une valeur nette comptable à intégrer dans le budget d'Arche Agglomération, inférieure de plus de 5.2 M€ par rapport à la réalité.

Il convient de procéder à des ajustements dans les amortissements, qui pour la commune de Saint Donat sur l'Herbasse représentent un montant de 538 285.04 €.

Comptablement, cet ajustement se traduit par des mouvements qui s'équilibrent :

- Un débit du compte 1068 en recettes d'investissement
- Un crédit aux comptes 28xx (selon le type de bien) en dépenses d'investissement

Précision : s'agissant d'une opération non-budgétaire, ces mouvements sont opérés par la trésorerie, et ne donnent pas lieu à la nécessité de prévoir des crédits budgétaires.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** la Loi NOTRe du 7 août 2015,

**VU** les articles L1321-1 à L1321-5 du CGCT qui fixent les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence,

**CONSIDERANT** que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence,

**CONSIDERANT** que la mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire,

**CONSIDERANT** que des corrections doivent être faites sur des amortissements sur les exercices antérieurs,

**CONSIDERANT** l'instruction budgétaire et comptable M4 qui précise que le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Concernant la régularisation des amortissements suffisamment ou non-constatés dans la comptabilité du budget communal, le schéma de reconstitution d'amortissement existe : la commune peut reconstituer le montant d'amortissement avant transfert, sur le budget principal, par une opération d'ordre non-budgétaire sur les comptes 1068 et les comptes subdivisés 28xx

**DECIDE** de procéder à des ajustements dans les amortissements, qui pour la commune de Saint Donat sur l'Herbasse représentent un montant de 538 285.04 €, par une opération d'ordre non-budgétaire sur les comptes 1068 et les comptes subdivisés 28xx,

**AUTORISE** M. le Maire à signer en conséquence les procès-verbaux de mise à disposition des biens à intervenir entre la Commune et Arche Agglomération,

*Abstentions 4 : R. Grenier, S. Bourgeat par procuration, Ch. Ronjat, Ch. Marion.*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :  
- registre des délibérations  
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021  
Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 09 21-02 021\_134-D

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Finances – Décision Modificative n°1**  
**(2021 – 135)**

Il convient de prendre une décision modificative n°1:

- d'une part pour permettre le versement de la participation communale au nouveau gymnase de l'Herbasse sur le bon chapitre (chap 20),
- d'autre part pour inscrire la recette et la dépense d'une subvention fléchée sur l'acquisition d'ouvrages pour la médiathèque.

C'est l'objet de la Décision Modificative n°1 dont les écritures peuvent se détailler de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

|  | <b>RECETTES</b> |
|--|-----------------|
| 002 <i>résultat reporté</i>            |                 |
| 70 produits des services et du domaine |                 |
| 73 impôts et taxes                     |                 |
| 74 dotations et participations         | 2 520,00        |
| 75 autres produits de gestion courante |                 |
| 76 produits financiers                 |                 |
| 77 produits exceptionnels              |                 |
| 78 reprises de provisions              |                 |
| 013 atténuations de charges            |                 |
| 042 opérations d'ordre entre sections  |                 |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>2 520,00</b> |

**INVESTISSEMENT**

|   | <b>RECETTES</b> |
|---|-----------------|
| 001 <i>résultat reporté</i>                 |                 |
| 13 subventions d'investissement             |                 |
| 16 emprunts et dettes                       |                 |
| 20 immobilisation incorporelles             |                 |
| 204 subventions d'équipement                |                 |
| 21 immobilisations corporelles              |                 |
| 22 immobilisations reçues en affectation    |                 |
| 23 immobilisations en cours                 |                 |
| 10 dotations fonds divers & réserves        |                 |
| 1068 excédents de fonctnmt capitalisés      |                 |
| 024 produits des cessions d'immobilisations |                 |
| 041 opérations patrimoniales                |                 |
| 040 opérations d'ordres entre sections      |                 |
| 021 virement du fonctionnement              | -               |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>0,00</b>     |
| reports                                     |                 |
| <b>TOTAL AVEC REPORTS</b>                   | <b>0,00</b>     |

**DEPENSES**

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| 011 charges à caractère général       | 2 520,00        |
| 012 charges de personnel              |                 |
| 65 autres charges de gestion courante |                 |
| 014 atténuation de produits           |                 |
| 66 charges financières                |                 |
| 67 charges exceptionnelles            |                 |
| 68 dotations et provisions            |                 |
| 022 dépenses imprévues                |                 |
| 042 opérations d'ordre entre sections |                 |
| 023 virement à l'investissement       |                 |
| - <b>TOTAL</b>                        | <b>2 520,00</b> |

**DEPENSES**

|  |              |
|--|--------------|
| 001 <i>résultat reporté</i>            |              |
| 20 immobilisations incorporelles       |              |
| 204 subventions d'équipement           | 113 100,00   |
| 21 immobilisations corporelles         |              |
| 23 immobilisations en cours            | - 113 100,00 |
| 27 autres créances immobilisées        |              |
| 10 dotations fonds et réserves         |              |
| 13 subventions d'investissement        |              |
| 16 emprunts et dettes                  |              |
| 020 dépenses imprévues                 |              |
| 041 opérations patrimoniales           |              |
| 040 opérations d'ordres entre sections |              |
| <b>TOTAL</b>                           |              |
| reports                                |              |
| <b>TOTAL AVEC REPORTS</b>              |              |

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

La Décision Modificative n°4 du budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 0.00 €
- Investissement à 0.00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Budget Primitif 2021 – budget général,

**VU** la proposition de Décision Modificative n°1, telle que figurée ci-dessus

**APPROUVE** la Décision Modificative n°1 telle que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 22 septembre 2021.

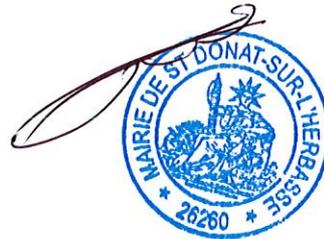
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-212603013-20210921-02021\_135-0

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Finances – remplacement des menuiseries Aragon,  
demande de cofinancement au Département  
(2021 – 136)**

Le bâtiment historique du groupe scolaire Aragon s'est progressivement dégradé au fil des décennies et présente aujourd'hui un ensemble de menuiseries extérieures qui nécessite un remplacement global.

L'objectif est une réhabilitation de l'ensemble de ces menuiseries dégradées, d'une part pour assurer une véritable étanchéité, d'autre part pour améliorer considérablement la performance énergétique du bâtiment.

Le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 131 719.82 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**SOLLICITE** le Département de la Drôme pour une subvention sur le programme de réfection de l'ensemble des menuiseries du bâtiment historique du groupe scolaire public,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 09 21-02 021\_136-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs** **(2021 – 137)**

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Permettre la nomination d'un agent déjà en poste (en CDD) au grade d'adjoint technique (service périscolaire) à compter du 01/10/2021,
- Se réserver la possibilité d'un recrutement plus large sur le poste à pourvoir de responsable de l'unité espaces verts, à compter du 01/10/2021.

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par les **modifications** suivantes :

- Adjoint technique (service périscolaire) à temps non-complet (30/35èmes), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (au lieu de 28.5/35èmes)
- Agent de maîtrise (service espaces verts) à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (adjonction aux grades possibles déjà existants sur ce poste)

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale

REÇU EN PREFECTURE

Le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 09 21-02 021\_137-D

**ADOPTÉ** la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,  
**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

*Contres 4 : M.P. Manlhiot, G. Canet par procuration, D. Fouraison, A. Murat.*

*Abstention : Ch Ronjat*

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS :** BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES :** BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS :** NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Abris voyageurs rue du Souvenir Français – Demande d'intervention de la Région (n°2021 - 138)**

Pour mémoire, la Région Auvergne Rhône-Alpes soutient financièrement la mise en accessibilité des arrêts de cars sur le territoire communal.

En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non-urbains, elle peut également intervenir pour prendre en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Dans le quartier Pendillon, en lien avec la mise en service du nouveau groupe scolaire privé, le plan de circulation et de stationnement a été modifié afin d'améliorer la sécurité des élèves et pacifier les usages de l'espace public, en particulier aux heures des entrées et sorties.

Un des points importants de ces aménagements est le déplacement de la zone de pose et dépose des élèves en dehors des abords immédiats des bâtiments scolaires, désormais déportée au droit du cimetière, rue du Souvenir Français.

Si les transferts des élèves entre cette zone et l'établissement se font par un cheminement piéton dédié, les moments d'attentes des cars peuvent exposer les élèves aux intempéries et nécessitent la pose d'abris-voyageurs.

La Région peut ainsi fournir et installer les deux abris nécessaires, charge restant à la commune de réaliser les dalles béton qui accueilleront les dispositifs, selon le plan joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02 021\_138-D

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**SOLLICITE** la Région Auvergne Rhone-Alpes pour la pose de deux abris-voyageurs (de type « M3 ») rue du Souvenir Français, à l'arrêt de car « cimetière »,  
**PRECISE** que la commune réalisera les dalles support en se conformant aux règles d'accessibilité PMR,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

**Voie douce entrée ouest – convention de transfert de maîtrise d'ouvrage  
avec le Département sur la RD 67  
(2021 - 139)**

Pour mémoire, l'opération de requalification de l'entrée ouest de Saint-Donat sur la voie départementale, incluant une voie douce, est en cours de réalisation.

Afin de permettre la bonne réalisation des travaux et la sécurité juridique des interventions, il convient de signer avec le Département une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

C'est donc la commune qui, ayant piloté la mise en concurrence et le choix des entreprises, en pilote l'exécution des travaux, pour le compte du Département (qui assure habituellement la gestion des voies de type RD).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite Loi « MOP », notamment ses articles 1 à 5, et l'Ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004,

**VU** le Règlement Départemental de Voirie, approuvé le 28 novembre 2011, notamment ses articles 15, 47, 54, et 84,

**ACCEPTE** le transfert de la maîtrise d'ouvrage proposée par le Département sur le tronçon des travaux de l'entrée ouest de Saint-Donat, depuis le rond-point du nouveau collège,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage nécessaire à l'opération de voirie, telle que jointe en annexe de la présente

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02021\_139-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Voirie départementale – calibrage de la RD 67 nouveau périmètre (2021 - 140)**

Pour rappel, lors de la séance du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal approuvait le projet de calibrage de la RD67 préparé par le Département de la Drôme, selon le périmètre modifié.

A la demande du Département, il convient d'apporter quelques modifications par rapport à la rédaction initiale.

Ainsi, le périmètre du projet a été modifié dans le sens où ce dernier s'arrête désormais au nouveau rond-point du collège (au lieu du rond-point J.S. Bach d'entrée de ville). Le tronçon entre les deux ronds-points constituant le projet distinct d'entrée ouest de la ville, sous maîtrise d'ouvrage de celle-ci.

Sur son périmètre légèrement réduit, le projet de recalibrage de la RD 67 s'entend donc entre la limite de gestion de Saint-Vallier (= le pont TGV) et le nouveau rond-point de desserte du collège.

Cette route départementale est un itinéraire classé en 2<sup>e</sup> catégorie dans la Drôme, qui relie Bourg les Valence à Saint Donat.

Plusieurs phases sont prévues :

- enfouissement des réseaux aériens et suppression des obstacles latéraux,
- calibrage de la RD67 et aménagement de deux voies de circulation avec deux bandes multifonctionnelles de part et d'autre de la chaussée et deux berges enherbées.

Malgré de nombreux accords amiables, quelques expropriations restent nécessaires afin d'avoir la maîtrise foncière du projet, une enquête publique est donc incontournable, et pourra être mise en œuvre après délibération de l'ensemble des communes impactées.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02 021\_14 0-D

La Déclaration d'Utilité Publique dont fait l'objet ce projet concernera également certains débouchés de voies communales, en dehors de la RD 67 elle-même.

Néanmoins, des travaux préparatoires peuvent être menés en parallèle de la procédure de DUP. Des travaux de déplacement de réseaux pourront être programmés courant 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de recalibrage de la RD67 tel que présenté, sur le nouveau périmètre entre le pont TGV et le nouveau rond-point du collège public,

**VALIDE** les emprises du projet d'aménagement de la RD 67 sur l'itinéraire mentionné ci-dessus,

**AUTORISE** le Département à intervenir sur et réaliser les travaux sur les voiries communales existantes ou à aménager concernées par le projet, telles que précisées ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### Réseaux – raccordement électrique (poste GRAND CHAMPS) pour alimenter une construction route de Valence (2021 - 141)

Afin d'assurer le raccordement de la construction sise route de Valence de la SNC LIDL, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'extension du réseau basse tension (poste Grand Champs).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

|  |                |
|--|----------------|
| Dépense prévisionnelle (dont 2120.59 € frais de gestion) : | 44 532.36 € HT |
| Financements SDED :  | 17 812.94 €    |
| Participation communale (*) :                              | 26 719.42 €    |

(\*) remboursée par le pétitionnaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

**APPROUVE** le plan de financement,

**PRECISE** que la participation financière restant à charge de la commune lui sera remboursée par le pétitionnaire porteur du projet, la SCI LIDL,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02 021\_141-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

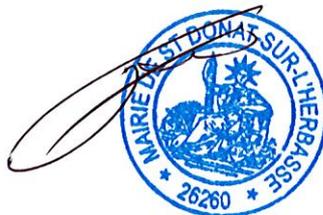
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS :** BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES :** BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORiot Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS :** NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### **Réseaux – desserte électrique « Quartier Magnat » (2021 - 142)**

Le développement urbain de la commune de Saint-Donat prévoit, dans les prochaines années, l'ouverture à l'urbanisation du tènement dit « quartier Magnat », à l'angle des rue Jean Moulin et avenue Charles de Gaulle.

Ce projet s'appuie sur une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) inscrite dans le PLU de la commune (voir documents joints en annexe).

Avant de pouvoir instruire les dossiers d'urbanisme proprement dits, il convient de réaliser un certain nombre de viabilisations, dont la desserte électrique du secteur.

Aussi, il convient de saisir le Syndicat des Energies de la Drôme (SDED 26) afin que celui-ci établisse le projet technique et son plan de financement, éléments sur lesquels le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité comme habituellement.

**Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**DEMANDE** la mise à l'étude technique et financière du raccordement, du renforcement éventuel, du réseau de desserte électrique du quartier dit « Magnat »,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Abstention 1 : Ch. Marion*

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-2 021 0921-02 021\_142-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 21 septembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, , ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

#### **Commerces – demande de dérogations au repos dominical 2022 (2021 – 143)**

Pour rappel, le principe posé par l'article L3132-3 du Code du Travail dispose que le repos hebdomadaire obligatoire des salariés est le dimanche.

Un certain nombre d'aménagements existent à ce principe général, les dérogations étant de plusieurs natures (de droit selon la nature du commerce, selon son zonage géographique, accordées par le Préfet, ou par le Maire).

Pour ce qui concerne les dérogations accordées par le Maire aux commerces de détail, l'article L3132-26 du Code du Travail sont possible dans la limite maximale de 12 dimanches, dont la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année civile suivante.

Au-delà de 5 dimanches, l'EPCI compétent en matière économique, doit formuler son avis sur cette demande, en l'occurrence Arche Agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soumettre à l'avis de la communauté d'agglomération les demandes de dérogations au repos dominical suivantes pour l'année 2022 :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-026-2126 03 013-20210921-02021\_143-D

**Le  
Municipal,  
des  
présents**

après en  
délibéré,

**Vu** les  
L3132-26  
du Code  
**Vu** le  
Général

**Vu** la  
d'Arche

| Dates 2022  | Pour information                       |
|---|--|
| 16 janvier 2022<br>23 janvier 2022<br>30 janvier 2022<br>6 février 2022     | 4 semaines de soldes d'hiver           |
| 26 juin 2022<br>3 juillet 2022<br>10 juillet 2022<br>17 juillet 2022        | 4 semaines de soldes d'été             |
| 27 novembre 2022<br>4 décembre 2022<br>11 décembre 2022<br>18 décembre 2022 | Période préalable fêtes de fin d'année |

**Conseil  
à  
l'unanimité  
membres  
ou  
représentés,  
avoir**

articles  
et suivants  
du Travail,  
Code  
des  
Collectivités  
Territoriales,  
sollicitation

Agglomération au titre de sa compétence économie,

**SOUMET** à l'avis de la communauté d'agglomération la demande de dérogations au repos dominical pour l'année 2022, selon les dates précisées ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 septembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27  
Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 26

**PRESENTS** : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, MANLHIOT Marie-Pierre, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

**ABSENTS EXCUSES** : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), CANET Gérard (pouvoir à MP MANLHIOT) DEYGAS Thierry (pouvoir à G. MOUNIER-VEHIER), LORIOT Fabrice (pouvoir à A. ROBIN)

**ABSENTS** : NOIRET Sébastien.

Date de la convocation : 14/09/2021

Secrétaire de séance : Christelle MARION

### Intercommunalité – avenant à la convention de service commun Achat Commande Publique (2021 - 144)

Pour mémoire, lors de sa séance du 11 septembre 2018, le Conseil Municipal décidait d'approfondir la démarche de mutualisation en créant le service commun achat public avec Arche Agglomération et la ville de Tournon.

La convention relative à ce service commun à trois collectivités a été signée le 20 septembre 2018, pour une durée de 3 ans.

Aujourd'hui, il convient de proposer un avenant à cette convention, d'une même durée, qui impacte plusieurs aspects du service commun :

- Reconduire son fonctionnement pour un nouveau cycle de 3 années,
- En élargir le périmètre aux communes non-membres du groupement.

Sur ce second point, il s'agit de permettre aux communes de l'agglomération qui ne financent pas le service, d'y avoir recours pour un besoin occasionnel.

Cette faculté est ouverte dans la limite d'une procédure par an, exclusivement sous pilotage de l'un des membres du groupement (Arche Agglo, ou Tournon, ou Saint-Donat), et contre rémunération forfaitaire de 300 € / procédure.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les statuts de la communauté d'agglomération Arche Agglo précisant ses compétences et son régime fiscal,

**DECIDE** de poursuivre la démarche de mutualisation intercommunale via le service commun achat public, selon les caractéristiques détaillées ci-dessus,  
**DECIDE** de permettre l'accès occasionnel des communes de l'agglomération qui ne sont pas partie prenante au service commun, dans les limites précisées ci-dessus,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention organisant le fonctionnement du service commun achat public, selon la trame jointe en annexe,  
**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant. Les conventions de groupement de commande à intervenir pour le cas où Saint-Donat sur l'Herbasse serait commune coordinatrice

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.  
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,  
Le 22 septembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,  
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 22/09/2021

Affiché le 22/09/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2021

Application agréée E-legalite.com